

DEPARTEMENT
DE
LA GUYANE



EXTRAIT
DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

-
ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

-
CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

OBJET :

**APPROBATION DU PROJET DE
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR
L'ELABORATION D'ETUDES URBAINES
ET D'UN PLAN PROGRAMME**

Le nombre de Conseillers Municipaux en
exercice est de : 33

L'an deux Mille douze, le Lundi 1^{er} Octobre
à dix huit heures trente minutes, le Conseil
Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-
Maroni s'est réuni sous la présidence de
Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à
la convocation adressée le **25 Septembre
2012.**

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire -
Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN
M. Laurent ADELAAR - M. Germain
BALMOKOUN - Mme. Bénédicte FJEKE -
M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU -
Mme. Diana JOJE-PANSA - Mme. Daniéla
STOMP - M. David CHEMINEL - Mme.
Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-
LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Bernard
SELLIER - M. Jean GONTRAND - M.
Michel VERDAN - M. Patrick ARMEDE -
M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Elie
PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE
PROCURATION :**

Mme. Hélène PERRET à Mme. Bénédicte
FJEKE - Mme. Edmonde MARTIN à M.
Franck THOMAS - M. Jean-Paul
RANDOLPH à M. Serge-Aimé SAINT-AUDE

ABSENTS EXCUSES : Mme. Agnès
BARDURY - Melle Jessie BERTRAND -
Mme. Yvonne VELAYOUDON - M. Jocelyn
MADELEINE - M. Roland JOSEPH - Mme.
Malaïka ADAM - M. Sylvio VAN-DER-PIJL

ABSENTS NON EXCUSES : Melle. Lyvie
CLAUDE - Melle. Ruth SIMON - M. Alain
PANELLE -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. Cécile
ALFRED.



.../...

Monsieur le Maire rappelle qu'en lien avec le PLU et en réponse à la multiplication des projets et propositions d'aménagement et de constructions, privés et publics, la ville a souhaité se doter d'un Comité du Projet Urbain, rassemblant les élus de la collectivité, pour définir des axes de développement et analyser les projets proposés.

Par ailleurs, l'EPAG, par décision de son conseil d'administration, a décidé d'apporter son expertise d'aménageur aux collectivités de l'Ouest guyanais, dont la ville de Saint-Laurent du Maroni qui connaît la plus forte pression démographique.

Afin de s'assurer de la cohérence de l'action de la collectivité et de l'établissement (EPAG), la ville de Saint-Laurent du Maroni et l'EPAG ont décidé de former un groupement de commande en vue de réaliser les études techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet urbain de la collectivité et notamment d'un plan-programme d'aménagement à l'échelle de la ville.

Ce groupement de commande est conforme aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics sera doté d'un budget de cent cinquante mille euros (150 000,00 €), constitué selon la maquette financière suivante :

	Montant	Pourcentage
EPAG	15 000 €	10 %
Ville de Saint-Laurent	15 000 €	10 %
Subventions FRAFU	120 000 €	80 %
TOTAL	150 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins quatre (4) abstentions :

- **APPROUVE** le principe du groupement de commande ;
- **APPROUVE** le plan de financement sus-indiqué ;
- **DECIDE** des inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
SAINT LAURENT DU MARONI, le 02 Octobre 2012

P. LE MAIRE
LE 2^{ème} ADJOINT,
Philippe JOAN

